

coopération internationale. A l'approche du dixième anniversaire de l'ONU,—celui de la signature de la Charte à San-Francisco le 26 juin 1945,—il y avait lieu d'espérer que l'expérience acquise pendant les années de formation accroîtrait l'efficacité de l'ONU pendant la seconde décennie de son existence.

Gardiennne de la paix et agent de la coopération internationale à des fins pacifiques, l'Organisation des Nations Unies, dans l'intention de ses fondateurs, devait avoir une double fonction primordiale: assurer la sécurité collective et le règlement des différends par des moyens pacifiques. L'impasse au Conseil de sécurité,—sauf dans le cas notoire de la déclaration des hostilités en Corée alors que le représentant soviétique était absent,—a rejeté sur des organisations régionales le soin de la sécurité collective. Toutefois, à cause des succès qu'elle a obtenus dans la conciliation des différends, l'Organisation des Nations Unies peut se réclamer d'avoir arrêté et prévenu plusieurs conflits qui auraient pu avoir de désastreuses conséquences pour le monde. Les moyens qu'offre l'Organisation pour la discussion, les compromis et la médiation ont joué un rôle utile dans le retrait des troupes russes de l'Iran, la levée du blocus de Berlin, la pacification des frontières septentrionales de la Grèce et la cessation des hostilités au Cachemire, en Indonésie et en Palestine. Lorsque l'ONU elle-même s'est vue entraînée dans les combats en Corée, elle a réussi à repousser l'agression, appliquant pour la première fois sur une grande échelle le principe de la sécurité collective par voie d'une organisation internationale. Durant la période qui fait l'objet de la présente étude, le Canada a continué d'être représenté aux organismes des Nations Unies chargés de la surveillance de la trêve en Palestine et au Cachemire. En août 1954, le major-général E. L. M. Burns, du Canada, a été nommé chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine. Le maintien de l'armistice en Corée a facilité le retrait de la plupart des forces militaires canadiennes qui, par ordre d'importance, occupaient le troisième rang parmi les apports fournis au commandement des Nations Unies durant les hostilités.

L'ONU s'est employée activement à donner plus d'indépendance aux pays non autonomes et à mettre en commun, dans l'intérêt des populations déshéritées et des pays peu développés, toutes les richesses et toutes les techniques de l'humanité. L'ONU a aidé Israël et l'Indonésie à réaliser leur indépendance. Le sort de trois vastes territoires africains, Libye, Érythrée et Somalie, qui faisaient antérieurement partie de l'empire colonial italien, a été décidé par l'Assemblée générale. La Libye est devenue un royaume indépendant; l'Érythrée, devenue autonome, s'est fédérée à l'Éthiopie; la Somalie doit accéder au statut d'État indépendant après 10 ans de tutelle. Dans d'autres régions de l'Afrique et du Pacifique, on met actuellement au point la formule à suivre pour acheminer vers l'indépendance de vastes groupes de peuples habitant divers territoires sous tutelle. Les pays métropolitains s'engagent à faire de l'intérêt des populations coloniales leur première considération et à soumettre régulièrement à l'ONU des rapports sur les conditions régnant dans leurs colonies.

Par le Conseil économique et social, l'ONU s'emploie à élever les niveaux de vie, à favoriser le plein emploi ainsi que le progrès économique et social, de même qu'à trouver des solutions aux problèmes internationaux d'ordre économique, social, sanitaire ou d'ordre connexe. Le travail du Conseil économique et social a reçu un appui qui s'est accru lentement mais régulièrement à mesure que les membres ont compris que l'édification de la paix doit reposer sur la base solide d'une économie mondiale saine et croissante, que la pauvreté peut engendrer l'agitation et que la prospérité, comme la paix, est indivisible. Si les efforts de l'ONU pour trouver une formule de désarmement sont fructueux, une grande part des richesses actuellement englouties dans les mesures de défense pourront servir à des œuvres de paix. En qualité de membre de la Commission et du Sous-Comité du désarmement, le Canada a pris, au cours de la période à l'étude, une part active aux négociations relatives au désarmement. Entretemps, l'ONU aide à réparer les ravages causés par la guerre grâce à certaines de ses œuvres bénévoles: Fonds international de secours à l'enfance, programmes d'aide à la Corée et à la Palestine, œuvre du haut commissaire pour les réfugiés. Le Canada a versé des contributions importantes à tous les organismes bénévoles des Nations Unies.